

LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Champlain

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 15 MAI AU 15 SEPTEMBRE 2023

Le lieu d'enfouissement technique (LET) de Champlain est localisé dans la municipalité de Champlain, qui fait partie de la MRC des Chenaux. Exploité par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, aujourd'hui Énercycle, le LET est de propriété publique, mais la gestion et les opérations sont assurées depuis 2014 par l'entreprise Matrec, une division de GFL Environmental Inc. Il reçoit présentement 150 000 t/an de matières résiduelles de plusieurs municipalités membres d'Énercycle ainsi qu'une clientèle extrarégionale provenant d'une partie du territoire de la Capitale-Nationale, du Centre-du-Québec et de Chaudière-Appalaches. Le projet vise à faire passer la capacité d'enfouissement à 250 000 t/an pour y enfouir 100 000 t/an de résidus fins des secteurs de construction, de rénovation et de démolition (CRD) qui proviendraient des centres de tri de l'ensemble du Québec. Advenant que des débouchés soient trouvés pour les résidus fins de CRD pendant la durée de vie du projet, les cellules initialement prévues à cette fin seraient utilisées pour l'enfouissement de matières résiduelles.



Énercycle

À retenir

- ▶ Les avis de la commission d'enquête touchent notamment les particularités et la justification du projet, les répercussions du projet sur : la ressource en eau, sur la qualité de l'air, sur les milieux naturels et sur le voisinage. En voici quelques exemples :
- ▶ Au terme de son analyse, la commission d'enquête conclut que le projet d'agrandissement du LET de Champlain est justifié. La commission est d'avis qu'il répond aux besoins en élimination de matières résiduelles de la MRC des Chenaux et qu'il permettra aussi de répondre à des besoins extrarégionaux sur un horizon d'environ 20 ans, tels qu'identifiés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en 2021.
- ▶ La commission d'enquête est d'avis que l'entente de 2014 avec Matrec a été avantageuse pour Énercycle en contribuant à la réduction de sa dette.
- ▶ La commission d'enquête est d'avis qu'en vertu des principes de développement durable Précaution et Santé et qualité de vie, le MELCCFP devrait exiger que l'initiateur procède à l'inventaire et à la caractérisation de la qualité de l'eau des puits se trouvant dans un rayon d'un kilomètre en aval des limites du projet d'agrandissement du LET de Champlain, avant le début des travaux.
- ▶ La commission d'enquête est d'avis qu'advenant l'autorisation du projet d'agrandissement du LET de Champlain, le MELCCFP devrait ajouter une condition au décret afin que l'initiateur y valorise un plus grand volume de biogaz.

Un endroit où votre point de vue résonne

Les points de vue émis par les citoyennes et les citoyens sont résumés dans les rapports du BAPE. Ils permettent au gouvernement de prendre le pouls de la population et de connaître les préoccupations des gens avant d'autoriser ou non un projet.

La consultation en bref

5

séances
pour mieux
comprendre
le projet et
exprimer
son opinion

96

personnes
présentes
aux séances

18

mémoires
déposés



1

commentaire
en ligne

Le rapport contient

125
pages

6
chapitres

59
constats

12
avis

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, [CLIQUEZ ICI.](#)



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER